

### Conditions de prise en charge des frais de compétition :

- Sont prises en charge les compétitions fédérales des comités de Paris et Val de Seine ;
- Sont exclus les festivals, ainsi que les tournois de type tournoi de la mairie ;
- Pour être éligibles, **tous** les participants à la compétition concernée (par 2, par 4 ou autre) devront être adhérents au PBC, et y avoir souscrit leur licence pour la saison en cours ;
- Avoir fréquenté les tournois du club au moins 2 fois par mois en moyenne .

### Les prises en charge seront plafonnées de la façon suivante :

- Pour les 1ères et 2èmes série : 2 participations par an à des compétitions fédérales ;
- Pour les 3èmes et 4èmes série : 3 participations par an à des compétitions fédérales.

### Modalités de remboursement :

- l'équipe doit déclarer (via son capitaine), à hauteur du plafond du nombre de prises en charge, son inscription 2 semaines **avant** la compétition, à Claude Beaugé ([claude.beauge@orange.fr](mailto:claude.beauge@orange.fr)) pour vérifier l'éligibilité du tournoi à une prise en charge par le club. Cette déclaration se fait en fournissant à Claude Beaugé une version remplie du formulaire <http://puteauxbridge.fr/excel/formulaire%20inscription%20competition.xlsx> ou <http://puteauxbridge.fr/pdf/formulaire%20inscription%20competition.pdf> (lien sur le site) ;
- les équipes payent leur participation et se font rembourser, via leur capitaine, à posteriori sur facture remise à Claude Beaugé qui la valide et le donne au trésorier pour émission du remboursement.